

choix des matières M1 droit privé et européen

Par **Katharina**, le **29/09/2009** à **15:02**

Coucou à tous,

Alors voilà je dois faire un choix des matières cohérent pour les deux semestres :

- Sem 1 :

Deux au choix parmi

* droit de la propriété intellectuelle et nouvelles technologies

* voies d'exécution

* droit du travail : les relations collectives (jamais étudié)

- Sem 2 :

Deux au choix parmi :

* droit international privé

* droit fiscal des affaires

* droit du travail : les relations individuelles (déjà étudié)

Sachant que mon but est a priori de faire un M2 recherche droit privé et européen permettant d'aboutir

éventuellement à une thèse

Si j'écoute mes goûts :

- je n'aime pas droit fiscal donc j'aimerais bien l'évincer pour droit du travail ; le prob c'est que j'ai déjà validé

les relations individuelles

Et voie d'exécution je ne sais pas ce que c'est mais je pense que c'est plutôt utile puisque si je fais une thèse

ce sera sur un sujet de droit civil et il me semble que c'est les moyens pour le créancier de se faire payer

(un genre de procédure des sûretés ?)

Merci si vous pouvez m'éclairer dans mon choix, à noter que je dois me décider avant vendredi lol

Par **mathou**, le **29/09/2009** à **15:59**

Coucou,

Je te conseillerais de prendre propriété intellectuelle et voies d'exécution. Le premier te servira comme culture générale, et le second est très important (c'est la suite de procédures civiles, avec les saisies et tout. Je n'ai pas pu le suivre et ça me manque). Le social, tu as vu que ça pouvait se travailler sur le tas.

Pour le deuxième semestre, DIP et droit fiscal des affaires. Le droit fiscal est indispensable d'une manière ou d'une autre, et mieux vaut le faire à la fac qu'à l'arrache dans un livre car c'est une matière complexe (surtout s'ils font TVA et impôts sur les bénéfiques dans le même cours). Puis le DIP a des mécanismes qu'il faut connaître.

:p

Après, c'est juste mon opinion Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **29/09/2009** à **21:10**

Le petit souci c'est que j'ai détesté procédure civile !

:((

Et droit fiscal j'ai encore moins aimé, c'était les deux matières de L3 qui m'ont rebuté. Image not found or type unknown

:roll:

Que faut-il choisir entre ce que l'on aime ou ce qui sera probablement + utile ? Image not found or type unknown

Par **juliette**, le **30/09/2009** à **14:47**

Salut

Pour le Semestre 1 :

* droit de la propriété intellectuelle et nouvelles technologies: ce droit est fort spécialisé. Il est utile pour ceux qui veulent se spécialiser dans cette matière. Si tu comptes pas te spécialiser là dedans ça n'est peut être pas fort utile.

* voies d'exécution: C'est utile pour beaucoup de métier comme avocat, huissier, juge.. C'est aussi utile pour bien comprendre tous les éléments du droit civil. Plusieurs concours ont cette matière

* droit du travail : les relations collectives: c'est une matière technique qui à mon avis est difficile à "apprendre sur le tas". C'est une matière qui est utile pour le droit du travail en général, mais aussi pour le droit commercial des entreprises (ex: information du CE en cas de difficultés éco), aussi pour le droit pénal (délict d'entrave ...). Je pense que cette matière est à prendre pour tous ceux qui ont fait ou font du droit des relations individuelles du travail. Cette matière peut servir aux juges, avocats, aux personnes travaillant dans les ressources

humaines ...

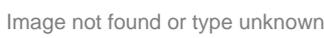
Cet matière apporte aussi quelques éléments de culture générale comme sur le droit de grève et la constitution, l'histoire des syndicats

Par **Katharina**, le **30/09/2009** à **21:46**

merci beaucoup pour vos avis.

En fait j'ai appris que je risque d'être la seule à prendre droit du travail sans TD (car ceux qui font droit des affaires ont droit du travail obligatoire avec TD) donc je pense que c'est du suicide de le prendre sans pouvoir suivre le TD, car à l'examen ils s'embêteront pas à faire de différence pour une personne je pense.

.ymparty:

Voies d'exécution et fiscal me voici 

Par **juliette**, le **01/10/2009** à **13:44**

souvent les formes de l'examen sont différentes pour la matière prise avec ou sans td.

ex: oral pour matière sans TD, écrit pour matière sans TD

ex: écrit de 3 heures avec une "vrai" épreuve pour matière avec TD, écrit de 1h30 qui ressemble + à des vérifications de connaissance pour matière sans TD

En master 1 je vois la nécessité d'avoir de bonnes bases en droit des relations collectives du travail.

Par **Katharina**, le **02/10/2009** à **15:58**

Coucou,

D'un autre côté les profs n'arrêtent pas de dire que les voies d'exécution sont primordiales quand on fait un parcours civiliste. En plus j'ai vu qu'en M2 j'ai un séminaire sur les procédures, j'ai peur de ne pas comprendre si je n'ai pas suivi ce cours.

Le droit de la PI je me doute qu'il ne servira pas forcément mais j'ai toujours eu envie d'apprendre ça, je ne me verrais pas le mettre de côté car je n'en ai jamais fais contrairement au droit du travail.

Mathou a raison, pour le droit du travail je trouve que ça s'apprend vite tout seul, contrairement aux procédures et au droit fiscal des affaires que je ne me verrais pas connaître en lisant des livres sans avoir

suivi de cours.

:ymsick:

Image not found or type unknown

:D/

Voilà mon choix est fait, merci pour vos avis les filles Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **02/10/2009** à **18:53**

[quote="Katharina":2rswv6d3]

Mathou a raison, pour le droit du travail je trouve que ça s'apprend vite tout seul, contrairement aux procédures et au droit fiscal des affaires que je ne me verrais pas connaître en lisant des livres sans avoir suivi de cours.

Image not found or type unknown [quote:2rswv6d3]

C'est surtout que tu as déjà une expérience professionnelle en la matière, du coup c'est plus aisé pour toi de compléter avec un livre.